



Photographie de Robert Doisneau chez Murillo, à Bayonne, exposition « C'est l'été », Frac-Collection Aquitaine.

En couverture :
D'après Marius de Buzon,
Le Port de Bordeaux et les relations Outre-mer,
Musée d'Aquitaine.

cl. Alain Béguerie

le festin

Revue trimestrielle
des Patrimoines, des Paysages
& de la Création en Aquitaine

bénéficie du soutien
du Conseil régional d'Aquitaine
et de l'ARPEL,

de la Direction régionale des Affaires
culturelles d'Aquitaine,

du Conseil général de la Dordogne,

du Conseil général de la Gironde,

du Conseil général des Landes,

du Conseil général de Lot-et-Garonne,

du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques,

et de la Ville de Bordeaux.

Suppléments d'art

> par Xavier Rosan

Le Festin change. Après le renouvellement de maquette de l'an dernier, *le festin* poursuit son chemin sur la voie d'un décloisonnement des connaissances. Unique publication régionale à observer et commenter régulièrement l'Aquitaine sous toutes ses facettes culturelles, elle enrichit aujourd'hui son offre de 16 pages supplémentaires.

L'évolution de l'audience et, partant, du rôle fédérateur qu'exerce la revue dans toute la région nous amène en effet à compléter et élargir notre proposition éditoriale en abordant un plus vaste éventail de domaines (l'archéologie, la restauration, l'artisanat d'art, le design), en diversifiant et en rafraîchissant les tons et les regards via de nouvelles rubriques, ou en confrontant utilement les points de vue sur les paysages actuels (voir dans ce numéro les articles toniques sur l'habitat rural en Périgord, ou le regain d'intérêt dont témoignent Bayonne et Bordeaux vis-à-vis de l'art contemporain).

Le patrimoine bouge. Plus généreux, plus pertinent, plus dynamique, *le festin* se positionne aussi par rapport aux espoirs inédits dont le patrimoine et la création sont de plus en plus l'objet. Ainsi, le transfert du service régional de l'Inventaire d'Aquitaine de l'État vers la Région, dans le cadre de la décentralisation patrimoniale, constitue la première étape d'un ample mouvement qui concerne également la responsabilité de certains sites nationaux¹ et, prochainement sans doute, d'autres services de recherche.

Le patrimoine demeure ainsi *a priori* dans la sphère publique, et c'est heureux (faut-il encore que les collectivités n'abandonnent pas la gestion des établissements qui leur échoient à des intérêts privés, comme c'est bientôt le cas à la Maison Carrée de Nîmes avec des conséquences financières pour les visiteurs). L'évident rapprochement avec le peuple que cette délégation de compétences suggère – et dont on imagine sans peine les multiples atouts – doit précisément s'effectuer à partir d'un renforcement des pôles de recherche, de leur intégrité et de leur budget, puisqu'ils vont à la source extraire les informations premières qui seront ensuite redistribuées. De même, la formation des esprits à l'art et à l'histoire de l'art, dès l'école, s'impose – depuis longtemps –, mais sans effet comme une priorité : les collectivités territoriales ont là un beau challenge à relever. De telle sorte qu'à l'arrivée, le patrimoine et la création, dans toute leur étendue et leur diversité, continuent d'incarner ce que le succès croissant des Journées européennes du Patrimoine confirme chaque année (12 millions de visiteurs en 2005 en France), c'est-à-dire un possible ciment identitaire dans lequel les populations, aujourd'hui en mal repères, se reconnaissent.

Car nous parlons d'un patrimoine vivant, sans exclusives ni limites. Un patrimoine réel, ni récupéré ni borné, tel que le défend sans relâche *le festin* : ce 56^e numéro, largement ouvert à l'art d'aujourd'hui, le montre, une fois encore, avec passion et conviction.

1. En Aquitaine, les monuments transférables sont : le site gallo-romain de Montcaret, le dolmen de Peyrelevalde, l'abbaye de Boschaud et le château de Puyguilhem à Villars, les châteaux de Campagne et de Bridoire, en Dordogne; le château de Cadillac et l'abbaye de La Sauve-Majeure en Gironde; la villa gallo-romaine du Barrat-de-Vin à Sorde-l'Abbaye, Landes. Voir : www.culture.gouv.fr